

**SUJET :** POLITIQUE DE PAIEMENTS SAISON DE NATATION  
**ÉMISE PAR :** Conseil d'administration du Club Hippocampe  
**EN VIGUEUR :** 6 janvier 2014  
**RÉVISÉE LE :** 21 juillet 2021



**But :**

La présente vise à préciser les modalités de paiements pour les inscriptions au niveau du Club de natation Hippocampe pour la saison de septembre à juin.

**1. Club de natation Hippocampe**

- 1.1 Les nouveaux membres ont droit à 2 semaines d'essai à l'automne et 1 semaine à l'hiver.
- 1.2 Pour les jeunes, les versements incluent l'entraînement à sec et en piscine, un casque de bain, et un t-shirt. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.3 Pour les maîtres, les versements incluent l'entraînement en piscine. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.4 L'affiliation à la fédération de natation (**FNQ**) inclut une assurance responsabilité et est chargée séparément du frais d'inscription autant pour les jeunes que pour les maîtres mais est obligatoire et non remboursable.
- 1.5 Pour les triathlètes au sport-études, les athlètes sont responsables de leur affiliation (**TQ**). Celle-ci est renouvelable le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Un athlète non affilié en début de saison (1<sup>er</sup> septembre) devra compléter son adhésion à TQ avant de pouvoir se présenter aux entraînements.
- 1.6 Pour toutes inscriptions, paiement par virement bancaire, chèque au nom du « Club Hippocampe » ou argent comptant. Si payé par chèques postdatés ceux-ci devront obligatoirement être remis **au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre**. Le nom du ou des nageurs de la famille (**un chèque par famille**) doit être inscrit sur les chèques. Le paiement comptant ou virement bancaire devra être reçu pour le 1<sup>er</sup> de chaque mois exigible.
- 1.7 Les frais bancaires encourus pour les chèques sans provisions devront être remboursés au club en plus du montant du chèque.
- 1.8 Pour les paiements :
  - **Si un seul membre est inscrit**, vous fier à la feuille « frais de saison 2021-2022 » que vous trouverez à la fin de cette politique.
  - Si plus d'un membre par famille est inscrit, le montant total des inscriptions pourra être payé ainsi :
    - Total de moins de 400\$ pourra être payé en 2 versements, datés du 1<sup>er</sup> octobre et du 1<sup>er</sup> décembre
    - Total compris entre 401\$ et 700\$ pourra être payé en 3 versements, datés du 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> février.
    - Total compris entre 701\$ et 1100\$ pourra être payé en 4 versements, datés du 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> décembre, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> avril.
    - Tout montant supérieur à 1101\$ pourra être payé en 8 versements (1<sup>er</sup> du mois d'octobre à mai inclusivement).
    - En tout temps, il est possible de faire un seul versement.

- 1.9** Le nageur qui s'inscrit en cours de saison paie les frais d'affiliation et les vêtements au complet et un montant fixé au prorata des mois restant à la saison pour les frais d'inscription. Le prorata s'appliquera seulement pour les inscriptions faites après le 15 novembre.
- 1.10** **À partir du 15 octobre, si les modalités de paiement n'ont pas été respectées Un nageur pourrait se voir refuser l'accès aux entraînements.**
- 1.11** Suite à une entente au préalable avec les responsables, il y aura possibilité d'un rabais pour absence de plus d'un mois **pour cause de blessure seulement (un certificat médical pourrait être demandé)**. Le rabais sera proportionnel à la durée de l'absence. **Aucun remboursement pour vacances ou absence prolongée volontaire.**
- 1.12** Après le 15 octobre de l'année en cours, en cas de **résiliation par le client**, en plus des services déjà reçus, le client doit payer la plus petite des deux sommes soit \$50.00 ou 10% du montant restant des services à recevoir. Les frais d'entraînements des mois utilisés, le t-shirt et l'affiliation ne sont pas remboursables. Aucun remboursement ne sera accordé à partir du 15 mars.
- 1.13** Chaque parent est responsable du transport de son enfant lors des compétitions locales.
- 1.14** Les frais d'inscription aux compétitions, les frais de transport et d'hébergement, si applicables, **ne sont pas inclus** dans les frais d'inscriptions. Ces frais seront défrayés par les nageurs et sont **non remboursables lorsque la date limite d'inscription à une compétition est passée.**
- 1.15** Les frais de transport et d'hébergement occasionnés lors des compétitions à l'extérieure sont sujets à la décision du conseil d'administration.
- 1.16** En cas de changement de groupe durant la saison, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet.
- 1.17** Toute inscription est sujette à l'approbation du personnel d'entraînement (entraîneur-chef) et à la disponibilité de places dans le groupe.
- 1.18** Des réductions sont applicables si plusieurs nageurs proviennent d'une même famille (jeunes et adultes), selon le tableau suivant:

Nageur	Frais d'inscription
1 <sup>er</sup> nageur	100%
2 <sup>e</sup> nageur	85%
3 <sup>e</sup> nageur	80%
4 <sup>e</sup> nageur	75%

- 1.19** Pour les membres d'une même famille (jeunes et adultes), la plus grande réduction de frais d'inscription s'applique sur l'inscription la moins coûteuse. La plus petite réduction s'applique sur l'inscription la plus coûteuse.

## 2. Modifications

Le conseil d'administration du Club Hippocampe se réserve le droit de modifier les termes de la présente politique lorsqu'il le juge à propos.

## 3. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 21 juillet 2021.

*Hélène Martineau*

Hélène Martineau  
Président Conseil d'administration

## Frais de natation et triathlon saison 2021-2022



### Frais pour inscription seulement

Ces montants n'incluent pas les frais de compétition ni d'affiliation

Les frais de compétitions vous parviendront en octobre.

Groupe	Frais	Dates des versements	#	Montant des versements
Nickel (2 x 45 minutes semaine)	Casque et t-shirt: \$20 Inscription : \$260	1 <sup>er</sup> octobre 1 <sup>er</sup> décembre	2x	140\$*
Bronze (3 heures semaine réparties en trois séances)	Casque et t-shirt: \$20 Inscription : \$510	1 <sup>er</sup> octobre 1 <sup>er</sup> décembre 1 <sup>er</sup> février	1x 2x	140\$* 195\$
Argent (4h/sem. réparties en 3 séances)	Casque et t-shirt: \$20 Inscription : \$680	1 <sup>er</sup> octobre 1 <sup>er</sup> décembre 1 <sup>er</sup> février, 1 <sup>er</sup> avril	1x 3x	140\$* 190\$
Or (6h/sem. réparties en 4 séances)	Casque et t-shirt : \$20 Inscription : \$1030	1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> mars	1x 5x	140\$* 182\$
Junior 15h et Junior 17h	Casque et t-shirt : \$20 Inscription : \$1372	1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> mai	1x 7x	132\$* 180\$
Sport-études Héritage	Casque et t-shirt : \$20 Inscription : \$1508	1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> mai	1x 7x	128\$* 200\$
Sport-études Natation de Mortagne (10 mois)	Casque et t-shirt : \$20 Inscription : \$1643	1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> mai	1x 7x	193\$* 210\$
Sport-études Triathlon de Mortagne (11 mois)	Casque et t-shirt : \$20 Inscription : \$1807	1 <sup>er</sup> octobre au 1 <sup>er</sup> mai	1x 7x	217\$** 230\$
Maîtres	Inscription : \$400	1 <sup>er</sup> octobre 1 <sup>er</sup> décembre	2x	200\$*

### \*Frais d'affiliation à la FNQ obligatoire pour la natation

Vous devez ajouter les frais d'affiliation avec le premier versement d'inscription

Le montant varie selon l'âge, calculé au 31 décembre 2021.

8ans et moins	67\$	Maitres non compétitif	37\$
9-10 ans	87\$		(peut participer à une seule compétition pendant la saison)
11-14 ans	114\$	Maitres compétitif	53\$
15 ans et plus	134\$		(peut faire autant de compétitions que souhaité)

### \*\*Pour le triathlon, l'athlète est responsable de son affiliation à TQ